

Biosynex

Société anonyme

22 Boulevard Sebastien Brant

67400 Illkirch Graffenstaden

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

Elie DANAN
30 avenue de la paix
67000 Strasbourg

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Biosynex

Société anonyme

22 Boulevard Sebastien Brant

67400 Illkirch Graffenstaden

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la société Biosynex

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Biosynex relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la 4.4.1 de l'annexe des comptes consolidés.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Les écarts d'acquisition, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2023 s'établit à 91 544 K€ ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités décrites dans la note 4.4.4 de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de mise en oeuvre de ces tests ainsi que d'élaboration des prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note de l'annexe donne une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

En application de la loi, nous vous signalons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce ne figure pas dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion et que votre société n'a pas procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de sa vérification.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme

significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Strasbourg et Schiltigheim, le 30 avril 2024

Les commissaires aux comptes

Elie DANAN

Deloitte & Associés



Loïc MULLER
Associé

Marc PIOTRAUT
Directeur

1 ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1.1 Bilan consolidé au 31 décembre 2023

Bilan consolidé Présenté en K€									
ACTIF		Note	31/12/2023	31/12/2022	PASSIF		Note	31/12/2023	31/12/2022
Total Actif immobilisé					Capitaux propres				
Immobilisations incorporelles nettes		4.8	131 344	86 858	Capital social		4.16	1 076	1 025
<i>dont écart d'acquisition (*)</i>		4.8	91 544	60 912	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		4.16	25 596	25 596
Immobilisations corporelles nettes		4.9	16 100	8 736	Ecart d'acquisition (BW)		4.16	0	0
Immobilisations financières		4.10	2 462	3 566	Réserves et résultats consolidés		4.16	97 808	135 908
Titres mis en équivalence		4.11	470	1 571	Capitaux propres attribuables aux actionnaires Biosynex			124 480	162 529
					Intérêts minoritaires			-165	4 367
	TOTAL I		150 376	100 732			TOTAL I	124 315	166 896
Total Actif Circulant					Total Autres fonds propres				
Stocks		4.12	38 211	37 674	Avances conditionnées			3 851	2 082
Créances clients et comptes rattachés		4.13	10 649	14 700			TOTAL II	3 851	2 082
Autres créances		4.14	10 665	18 864	Provisions pour risques et charges				
Impôts différés		4.15	5 664	1 199	Provisions pour risques & charges		4.17	2 592	6 349
Valeurs mobilières de placement*			5 995	-			TOTAL III	2 592	6 349
Disponibilités			20 168	87 172	Dettes				
	TOTAL II		91 353	159 609	Dettes financières		4.18	65 964	52 077
					Emprunt obligataire convertible			0	0
					Fournisseurs et comptes rattachés		4.20	15 073	14 988
					Dettes fiscales et sociales			9 685	9 377
					Autres dettes		4.21	20 249	8 571
							TOTAL IV	110 971	85 013
	ACTIF I à II		241 729	260 341			TOTAL PASSIF I à IV	241 729	260 341

* En 2023, reclassement des vmp à part des disponibilités, l'impact en 2022 aurait été de 7.691K€

1.2 Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2023

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE présenté en K€	du 01/01/2023 au 31/12/2023 (12 mois)	du 01/01/2022 au 31/12/2022 (12 mois)
Chiffre d'affaires	92 978	196 587
Autres produits d'exploitation	16 284	9 945
Achats consommés	43 846	94 261
Charges de personnel	36 061	21 437
Autres charges d'exploitation	39 933	34 181
Impôts et taxes	950	1 402
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	24 619	10 647
Résultat d'exploitation avant DAP des écarts d'acquisition	(36 146)	44 604
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	1 258	5 721
Résultat d'exploitation après DAP des écarts d'acquisition	(37 404)	38 883
Charges et produits financiers	(3 058)	(3 147)
Charges et produits exceptionnels	2 298	(5 933)
Impôts sur le résultat	(2 555)	8 571
Résultat net des entreprises intégrées	(35 610)	21 231
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	(1 512)	(5 574)
	-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	(37 122)	15 614
Dont	-	-
Résultat net (Part du groupe)	(36 946)	15 657
Intérêts minoritaires	(176)	(44)
Résultat par action	(3,45)	1,53
Résultat dilué par action	(3,45)	1,52

1.3 Tableau de flux de trésorerie au 31 décembre 2023

	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Flux de trésorerie liés à l'activité :		
Résultat net des sociétés intégrées	(35 610)	21 188
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		0
- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions nettes de reprises	13 459	21 364
- Variation des impôts différés	(1 995)	(338)
- Plus-values de cession nettes d'impôt	(17)	(8)
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	(24 163)	42 206
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		0
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	14 509	(37 261)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(9 654)	4 945
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :		0
Acquisition d'immobilisations (dont VMP)	(39 544)	(37 771)
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôts	77	52
Variation du fonds de garantie factor	483	617
Subvention d'investissement reçues	223	69
Incidence des variations de périmètre	(16 052)	(9 740)
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement :	(54 813)	(46 773)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :		0
Dividendes versés aux actionnaires de l'entité consolidante	0	(20 443)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	0	0
Augmentation de capital en numéraire	0	0
Variation actions propres / Rachat d'actions	(3 219)	(1 732)
Cession d'actions en auto contrôle		0
Apports / Retraits de compte courant d'associés		0
Emissions d'emprunts	22 410	17 655
Remboursements d'emprunts	(14 828)	(5 566)
Ecart de conversion	808	(729)
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	5 171	(10 814)
VARIATION DE TRESORERIE	(59 296)	(52 641)
Trésorerie d'ouverture	79 464	132 106
Trésorerie de clôture	20 168	79 464

En raison d'un changement de présentation, le TFT 2022 a été modifiée afin d'intégrer le reclassement des VMP de la trésorerie vers les immobilisations.

4.1 Etats financiers consolidés

4.1.1 Bilan consolidé

Bilan consolidé Présenté en K€									
ACTIF			Note	31/12/2023	31/12/2022	PASSIF			
Total Actif immobilisé						Capitaux propres			
Immobilisations incorporelles nettes	4.8	131 344		86 858	Capital social	4.16	1 076	1 025	
<i>dont écart d'acquisition (*)</i>	4.8	91 544		60 912	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	4.16	25 596	25 596	
Immobilisations corporelles nettes	4.9	16 100		8 736	Ecart d'acquisition (BW)	4.16	0	0	
Immobilisations financières	4.10	2 462		3 566	Réserves et résultats consolidés	4.16	97 808	135 908	
Titres mis en équivalence	4.11	470		1 571	Capitaux propres attribuables aux actionnaires Biosynex		124 480	162 529	
TOTAL I		150 376		100 732	Intérêts minoritaires		-165	4 367	
					TOTAL I		124 315	166 896	
Total Actif Circulant					Total Autres fonds propres				
Stocks	4.12	38 211		37 674	Avances conditionnées		3 851	2 082	
Créances clients et comptes rattachés	4.13	10 649		14 700	TOTAL II		3 851	2 082	
Autres créances	4.14	10 665		18 864	Provisions pour risques et charges				
Impôts différés	4.15	5 664		1 199	Provisions pour risques & charges	4.17	2 592	6 349	
Valeurs mobilières de placement*		5 995		-	TOTAL III		2 592	6 349	
Disponibilités		20 168		87 172	Dettes				
TOTAL II		91 353		159 609	Dettes financières	4.18	65 964	52 077	
					Emprunt obligataire convertible		0	0	
ACTIF I à II				241 729	260 341	Fournisseurs et comptes rattachés	4.20	15 073	14 988
						Dettes fiscales et sociales		9 685	9 377
						Autres dettes	4.21	20 249	8 571
					TOTAL IV		110 971	85 013	
					TOTAL PASSIF I à IV		241 729	260 341	

* En 2023, reclassement des vmp à part des disponibilités, l'impact en 2022 aurait été de 7.691K€

4.1.2 Compte de résultat consolidé

MODELE DE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (ANC 2020-01, art. 281-2)

(Classement des charges et produits par nature)

Compte de Résultat consolidé Présenté en K€

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE présenté en K€	du 01/01/2023 au 31/12/2023 (12 mois)	du 01/01/2022 au 31/12/2022 (12 mois)
Chiffre d'affaires	92 978	196 587
Autres produits d'exploitation	16 284	9 945
Achats consommés	43 846	94 261
Charges de personnel	36 061	21 437
Autres charges d'exploitation	39 933	34 181
Impôts et taxes	950	1 402
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	24 619	10 647
Résultat d'exploitation avant DAP des écarts d'acquisition	(36 146)	44 604
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	1 258	5 721
Résultat d'exploitation après DAP des écarts d'acquisition	(37 404)	38 883
Charges et produits financiers	(3 058)	(3 147)
Charges et produits exceptionnels	2 298	(5 933)
Impôts sur le résultat	(2 555)	8 571
Résultat net des entreprises intégrées	(35 610)	21 231
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	(1 512)	(5 574)
	-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	(37 122)	15 614
Dont	-	-
Résultat net (Part du groupe)	(36 946)	15 657
Intérêts minoritaires	(176)	(44)
Résultat par action	(3,45)	1,53
Résultat dilué par action	(3,45)	1,52

4.1.3 Tableau de flux de trésorerie

	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Flux de trésorerie liés à l'activité :		
Résultat net des sociétés intégrées	(35 610)	21 188
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		0
- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions nettes de reprises	13 459	21 364
- Variation des impôts différés	(1 995)	(338)
- Plus-values de cession nettes d'impôt	(17)	(8)
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	(24 163)	42 206
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		0
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	14 509	(37 261)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(9 654)	4 945
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :		0
Acquisition d'immobilisations (dont VMP)	(39 544)	(37 771)
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôts	77	52
Variation du fonds de garantie factor	483	617
Subvention d'investissement reçues	223	69
Incidence des variations de périmètre	(16 052)	(9 740)
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement :	(54 813)	(46 773)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :		0
Dividendes versés aux actionnaires de l'entité consolidante	0	(20 443)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	0	0
Augmentation de capital en numéraire	0	0
Variation actions propres / Rachat d'actions	(3 219)	(1 732)
Cession d'actions en auto contrôle		0
Apports / Retraits de compte courant d'associés		0
Emissions d'emprunts	22 410	17 655
Remboursements d'emprunts	(14 828)	(5 566)
Ecart de conversion	808	(729)
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	5 171	(10 814)
VARIATION DE TRESORERIE	(59 296)	(52 641)
Trésorerie d'ouverture	79 464	132 106
Trésorerie de clôture	20 168	79 464

En raison d'un changement de présentation, le TFT 2022 a été modifiée afin d'intégrer le reclassement des VMP de la trésorerie vers les immobilisations.

4.2 Événements significatifs de l'exercice

4.2.1 Succès de l'offre publique d'achat sur les titres de la société THERADIAG et fusion absorption de THERADIAG par BIOSYNEX

Le 16 janvier 2023, BIOSYNEX a annoncé (i) le succès de l'offre publique d'achat initiée par cette dernière visant les actions de la société THERADIAG avec 2 826 997 actions THERADIAG apportées à l'offre et une détention par BIOSYNEX à l'issue de la période d'offre initiale de 9 032 820 actions représentant autant de droits de vote, soit 68,86% du capital de THERADIAG et au moins 68,56% des droits de vote de THERADIAG¹⁵ et (ii) la réouverture de l'offre.

Le 1er février 2023, BIOSYNEX a annoncé les résultats définitifs de l'offre publique d'achat initiée sur les actions de la société THERADIAG. 223 348 actions THERADIAG ont été apportées à l'offre réouverte. A l'issue de l'offre réouverte, BIOSYNEX détient 9 382 354 actions représentant autant de droits de vote, soit 71,52% du capital et au moins 71,22% des droits de vote¹⁶.

Les assemblées générales extraordinaires des actionnaires de THERADIAG et de BIOSYNEX se sont réunies le 15 décembre 2023 et ont approuvé la fusion-absorption de THERADIAG par BIOSYNEX, sur la base d'une parité d'échange de 1 action BIOSYNEX pour 7 actions THERADIAG. La fusion-absorption entraîne la dissolution sans liquidation de THERADIAG, étant précisé qu'elle est, sur le plan comptable et fiscal, rétroactive au 1er janvier 2023. En rémunération des apports réalisés par les actionnaires de THERADIAG et en application de la parité d'échange, BIOSYNEX a procédé à une augmentation de son capital social d'un montant nominal de 47 939 euros par émission de 479 390 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune, entièrement libérées et attribuées aux actionnaires de THERADIAG (autres que BIOSYNEX). Ces actions nouvelles ont fait l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext Growth Paris. Les nouvelles actions BIOSYNEX ont été admises sur Euronext Growth Paris sur la même ligne de cotation que les actions existantes (ISIN : FR0011005933). Les actions THERADIAG ont été radiées de la cote le 21 décembre 2023.

4.2.2 Acquisition de la société CHEMBIO DIAGNOSTIC INC

Le 31 janvier 2023, BIOSYNEX et CHEMBIO DIAGNOSTICS (« CHEMBIO ») ont annoncé avoir conclu un accord de fusion définitif (*) selon lequel BIOSYNEX, par l'intermédiaire d'une filiale, acquerra CHEMBIO pour 0,45 \$ par action, ce qui représente une prime de 27% par rapport au cours de clôture de l'action CHEMBIO le 30 janvier 2023, dans le cadre d'une transaction entièrement en numéraire évaluée à 17,2 millions de dollars¹⁷.

(*) la filiale de BIOSYNEX a lancé une offre publique d'achat pour acquérir toutes les actions de CHEMBIO disponibles sur le marché. La réalisation de l'offre publique d'achat est soumise à certaines conditions, notamment l'acquisition d'un nombre d'actions représentant au moins une majorité du nombre total d'actions en circulation de CHEMBIO et d'autres conditions habituelles. Une fois l'offre d'achat réussie, la filiale d'acquisition de BIOSYNEX sera fusionnée dans CHEMBIO, et toutes les actions ordinaires restantes de CHEMBIO seront annulées au même prix que l'offre publique d'achat, soit 0,45 \$ par action.

Le 15 mars 2023, BIOSYNEX a annoncé avoir prolongé la période d'offre publique d'achat sur les titres de CHEMBIO jusqu'au 28 mars 2023¹⁸.

Le 29 mars 2023, BIOSYNEX a annoncé avoir prolongé la période d'offre publique d'achat sur les titres de CHEMBIO jusqu'au 12 avril 2023¹⁹.

Le 13 avril 2023, BIOSYNEX a annoncé avoir prolongé la période d'offre publique d'achat sur les titres de CHEMBIO jusqu'au 26 avril 2023²⁰.

Le 27 avril 2023, BIOSYNEX a annoncé la finalisation de l'acquisition et la fusion de l'acquéreur avec CHEMBIO. À la suite de la fusion, CHEMBIO est devenue une filiale indirecte à 100 % de BIOSYNEX²¹.

Le 20 juillet 2023, CHEMBIO a signé un contrat d'acquisition de la totalité des actions de la société QUALIGEN Inc., société de droit du Delaware basée à Carlsbad, Californie, en contrepartie d'un paiement total en numéraire²². QUALIGEN

¹⁵ Sur la base d'un capital composé de 13 118 227 actions représentant au plus 13 174 282 droits de vote. Se référer au communiqué de presse en date du 16 janvier 2023 disponible sur le site internet de la Société.

¹⁶ Sur la base d'un capital composé de 13 118 227 actions représentant au plus 13 174 282 droits de vote. Se référer au communiqué de presse en date du 1^{er} février 2023 disponible sur le site internet de la Société.

¹⁷ Se référer au communiqué de presse en date du 1er février 2023 disponible sur le site internet de la Société.

¹⁸ Se référer au communiqué de presse en date du 15 mars 2023 disponible sur le site internet de la Société.

¹⁹ Se référer au communiqué de presse en date du 29 mars 2023 disponible sur le site internet de la Société.

²⁰ Se référer au communiqué de presse en date du 13 avril 2023 disponible sur le site internet de la Société.

²¹ Se référer au communiqué de presse en date du 27 avril 2023 disponible sur le site internet de la Société.

²² Se référer au communiqué de presse en date du 21 juillet 2023 disponible sur le site internet de la Société.

Inc. était initialement détenue à 100% par la société QUALIGEN THERAPEUTICS qui a souhaité se recentrer sur ses activités thérapeutiques. QUALIGEN Inc. est spécialisée dans le développement, la production et la commercialisation d'une plateforme d'immunoanalyse Fastpack® commercialisée en Europe et aux Etats-Unis.

Sur l'exercice 2023, le sous-groupe Chembio a réalisé un chiffre d'affaires de 27,1 M\$ pour une perte nette de - 14,1 M\$. Le chiffre d'affaires contributif depuis son entrée dans le périmètre de consolidation s'élève à 16 M€ pour un résultat net contributif de - 5,2 M€.

4.2.3 Prise de participation majoritaire dans la société LABORATORIOS RHOGEN

Dans le cadre de l'accélération de son développement à l'international, BIOSYNEX a finalisé en mai 2023 une participation majoritaire à hauteur de 80% dans la société espagnole LABORATORIOS RHOGEN qui était le distributeur exclusif sur la péninsule ibérique de tests de diagnostic rapide liés à la Covid-19. La société a été renommée BIOSYNEX IBERICA.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 586 K€ pour une perte nette de - 331 K€. Le chiffre d'affaires contributif depuis son entrée dans le périmètre de consolidation s'élève à 465 K€ pour un résultat net contributif de 76 K€.

4.2.4 Création d'une joint-venture en Chine

La société BIOSYNEX DIAGNOSTICS HANGZHOU, société de droit chinois, a été créée en mai 2023 et est détenue par la société BIOTEST (fournisseur historique de BIOSYNEX pour les Tests de Diagnostic Rapide – TDR-) à hauteur de 51%, et par la société BIOSYNEX SA à hauteur de 49%. L'objectif de cette joint-venture est de concevoir, fabriquer et commercialiser à destination exclusive du Groupe BIOSYNEX des TDR.

La société n'a pas encore d'activité et n'a pas réalisé de CA depuis sa création pour un résultat à fin décembre 2023 de - 1 026 KCNY. Le résultat net contributif est de -66 K€.

4.2.5 Acquisition de l'activité « Soins oculaires » des LABORATOIRES INNOXA

BIOSYNEX a acquis en date du 8 juin 2023 l'activité de soins oculaires des LABORATOIRES INNOXA²³. Le périmètre inclut une gamme complète de produits de soin (sprays, collyres, etc) afin de traiter les yeux irrités, rouges ou fatigués et des produits de nettoyage pour lentilles de contact et lunettes. Cette acquisition permet à BIOSYNEX de renforcer la Division Pharmacie du Groupe (BIOSYNEX Pharma) et lui ouvre un nouveau marché, tant en France qu'à l'International dans le domaine de la sécheresse oculaire.

4.2.6 Prise de contrôle et acquisition de la totalité du capital de la société PROCISED X INC

BIOSYNEX a signé le 9 juin 2023 un contrat d'acquisition visant la totalité des actions non encore détenues par BIOSYNEX de la société américaine PROCISED X²⁴. Par cette opération, NESTLE HEALTH SCIENCE ainsi que les autres actionnaires, employés, anciens employés et investisseurs qui représentaient un bloc de 57,33% du capital ont cédé l'intégralité de leurs titres en contrepartie d'un paiement initial immédiat, d'un paiement différé dû le 28 décembre 2023 et d'un complément de prix versé en octobre 2023 suite à l'obtention des autorisations de commercialisation de la FDA²⁵.

Cette opération est intervenue quelques semaines après l'acquisition de la société CHEMBIO basée à Medford dans l'Etat de New York. L'un des objectifs de BIOSYNEX est d'initier un processus d'intégration de ces deux entreprises pour développer de nombreuses synergies technologiques et industrielles. Des réductions de coûts sont également anticipées par la mutualisation des services commerciaux et administratifs.

Cette prise de contrôle permet également à BIOSYNEX une avancée stratégique dans le monitoring des biothérapies, le contrôle par BIOSYNEX des sociétés THERADIAG et PROCISED X, positionnant le groupe en leader sur ce marché émergent du monitoring des biothérapies. Une offre combinée des solutions de THERADIAG destinées aux laboratoires centralisés et de la plateforme PROCISED X destinée à une utilisation décentralisée (dans les petits laboratoires ou en

²³ Se référer au communiqué de presse en date du 8 juin 2023 disponible sur le site internet de la Société

²⁴ Se référer au communiqué de presse en date du 12 juin 2023 disponible sur le site internet de la Société.

²⁵ Se référer au communiqué de presse en date du 3 octobre 2023 disponible sur le site internet de la Société.

cabinet médical : Point of Care) répond aux besoins des différents segments de ce marché. Des collaborations technologiques entre les deux sociétés devraient également permettre d'accélérer le développement d'une offre complète sur la plateforme PROCISEDx en ciblant le dosage de biomédicaments utilisés dans de nombreuses spécialités médicales : rhumatologie, ophtalmologie, dermatologie, neurologie, transplantation et oncologie.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 1,4 M\$ pour une perte nette de - 9,3 M\$. Le chiffre d'affaires contributif depuis son entrée dans le périmètre de consolidation en intégration globale est 141 K€ pour un résultat net contributif de - 5,1 M€.

4.2.7 Liquidation de la société PRIMADIAG SAS

La société PRIMADIAG SAS, détenue à hauteur de 23,14% par BIOSYNEX, a été mise en redressement judiciaire en date du 7 décembre 2023. La liquidation judiciaire de la société a été annoncée le 15 février 2024. La société a été exclue du périmètre de consolidation au 31 décembre 2023.

4.2.8 Création d'une filiale au Nigéria

- La société CHEMBIO DIAGNOSTICS NIGERIA a été créée le 19 décembre 2023. Elle n'est pas intégrée dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2023 et n'a pas d'activité à ce jour et n'a pas été intégrée dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2023.

4.3 Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe BIOSYNEX ont été établis conformément au règlement ANC 2020-01. L'application rétrospective du nouveau règlement à compter du 1^{er} janvier 2021 n'avait eu aucune incidence sur la valeur des actifs et passifs du groupe au 31 décembre 2021, ni sur le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2023 présentent les caractéristiques suivantes :

➤ Total bilan :	241,7 M€
➤ Résultat net part du groupe :	-36,9 M€

Cette annexe est établie en K euros.

4.4 Principes et méthodes comptables

4.4.1 Principe de continuité d'exploitation

Les comptes du Groupe sont présentés selon le principe de la continuité d'exploitation.

A fin décembre 2023, la trésorerie du Groupe est de 20,2 M€ contre 87 m€ a fin décembre 2022. Les dettes financières auprès d'établissements de crédit s'élèvent à 66 M€, dont 46,2 M€ liés à un financement syndiqué (26,2 M€ de tranche confirmée et 20 M€ de crédit revolving).

Afin de poursuivre les investissements nécessaires à sa transformation et la transition vers son nouveau business model, le groupe devra faire appel à de nouveaux financements externes. Biosynex a mandaté une banque d'affaires pour l'accompagner dans l'aménagement et le renforcement de sa structure de financement. A ce titre, la société travaille actuellement à la recherche de nouveaux financements dont la forme reste à définir (capitaux propres / quasi capitaux propres) et qui pourraient avoir un impact dilutif en capital.

Par ailleurs, (i) La société ne respecte pas, au 31 décembre 2023, les ratios financiers prévus dans la documentation de la tranche confirmée du crédit syndiqué de 26,2 M€ (cf 4.19 de l'annexe) et (ii) elle doit rembourser au 30 avril le crédit revolving de 20 M€ et respecter une période de 15 jours après ce remboursement avant de pouvoir le retirer (échéance initiale au 2 janvier, repoussée suite accord des prêteurs au 31 mars puis au 30 avril). Le non-respect de ces dispositions contractuelles permet potentiellement aux prêteurs de rendre exigible la tranche confirmée de 26,2 M€ et, à compter du 30 avril, le crédit revolving de 20 M€. La trésorerie actuelle ne permettrait pas de faire face à ces dettes si elles étaient exigées.

La société a initié des discussions avec ses prêteurs afin d'obtenir des waivers sur le non-respect des ratios financiers et le report de la période de remboursement du crédit revolving. Un réaménagement des dettes

existantes liées au contrat syndiqué (46,2 M€) est également à l'étude (allongement de maturité, consolidation du crédit revolving, plus grande souplesse dans les covenants).

Les comptes ont été établis selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation sur la base de prévisions de trésorerie 2024 et des projections de son plan stratégique 2024-2028 reposant sur les hypothèses structurantes suivantes :

- Aboutissement favorable des recherches de financement ;
- Aboutissement favorable des discussions sur l'obtention de waivers et la consolidation du crédit revolving.
- Réalisation des objectifs commerciaux du budget 2024/2025 et des objectifs de rentabilité et de CAPEX.

Bien que la Société soit confiante sur la réalisation de ces hypothèses structurantes, aucune assurance ne peut être donnée à cet égard. Cette situation génère une incertitude significative sur la continuité d'exploitation. Dans le cas où une ou plusieurs des hypothèses mentionnées ci-dessus ne se réalisaient pas, la société pourrait ne pas être en mesure de réaliser ses actifs et régler ses passifs dans le cadre normal de son activité.

4.4.2 Périmètre de consolidation

Société	Pays	Année entrée périmètre	% détention	% contrôle	Nature contrôle	Méthode de consolidation
BIOSYNEX SA	France	2005	<i>Maison mère / société consolidante</i>			
AVALUN SAS	France	2021	100%	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
BHR Pharmaceuticals Ltd	Angleterre	2022	81%	81%	Contrôle exclusif	Intégration globale
BIOSYNEX PHARMA BENELUX	Belgique	2022	100%	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
BIOSYNEX PHARMA	France	2022	100%	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
BIOSYNEX SWISS	Suisse	2018	100%	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
PROCISED X	Etats-Unis	2020	100%	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
BIOSYNEX ITALIA (BIGIX PHARMA)	Italie	2022	100%	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
DOC2U	France	2022	100%	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
BIOSYNEX NORDIC (MEDKONCEPT)	Danemark	2022	75%	75%	Contrôle exclusif	Intégration globale
BIOSYNEX IBERICA (RHOGEN)	Espagne	2023	80%	80%	Contrôle exclusif	Intégration globale
RHOGEN LTD	Portugal	2023	80%	80%	Contrôle exclusif	Intégration globale
BIOSYNEX US HOLDING INC	Etats-Unis	2023	100%	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
CHEMBIO DIAGNOSTICS INC	Etats-Unis	2023	100%	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
CHEMBIO DIAGNOSTICS SYSTEMS	Etats-Unis	2023	100%	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
CHEMBIO DIAGNOSTICS BRAZIL	Brésil	2023	100%	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
CHEMBIO DIAGNOSTICS GERMANY	Allemagne	2023	100%	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
CHEMBIO DIAGNOSTICS MALAYSIA	Malaisie	2023	100%	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
QUALIGEN INC	Etats-Unis	2023	100%	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
BIOSYNEX DIAGNOSTICS HANGZHOU	Chine	2023	49%	49%	Influence notable	Mise en équivalence

BIOSYNEX SWISS a été créée le 16 avril 2018.

BIOSYNEX a signé le 9 juin 2023 un contrat d'acquisition visant la totalité des actions non encore détenues par BIOSYNEX de la société américaine PROCISED²⁶. Cette société, qui était consolidée par mise en équivalence au 31 décembre 2022, est désormais consolidée par intégration globale.

BIOSYNEX a acquis 100% de la société AVALUN le 30 avril 2021 pour un montant de 11,4 M€. Cette société est consolidée par intégration globale depuis la date d'acquisition. Suite à l'exercice d'AGA, la participation a été portée à 11,5 M€ au cours de l'exercice 2022.

BIOSYNEX PHARMA a été créée en février 2022, à ce jour elle n'a pas d'activité.

La société THERADIAG, détenue à 47,31% au 31 décembre 2022, était intégrée globalement dans la consolidation de BIOSYNEX. En effet, aucun autre actionnaire ne disposant d'un pourcentage de participation supérieur, il avait été considéré que BIOSYNEX exerçait un contrôle exclusif de fait sur THERADIAG. La filiale a fait l'objet d'une fusion-absorption par BIOSYNEX en décembre 2023, rétroactivement au 1^{er} janvier 2023.

BIOSYNEX a acquis 75% des titres de la société BHR Pharmaceuticals le 19 mai 2022 pour un montant de 2 M€. La participation a été portée à 81,07% en avril 2023. Cette société est consolidée par intégration globale depuis la date d'acquisition.

²⁶ Se référer au communiqué de presse en date du 12 juin 2023 disponible sur le site internet de la Société.

BIOSYNEX PHARMA BENELUX a été créée le 15 juin 2022 et est intégrée globalement.

BIGIX Pharma et DOC2U ont été acquises à 100% respectivement les 6 octobre et 7 octobre 2022. Ces deux filiales sont intégrées globalement.

BIOSYNEX a acquis 75% de la société BIOSYNEX NORDIC (devenue BIOSYNEX NORDIC) le 21 décembre 2022. Cette société est intégrée globalement.

BIOSYNEX US Holding est la holding qui détient le sous-groupe CHEMBIO comprenant les entités suivantes, toutes détenues à 100% : CHEMBIO DIAGNOSTICS Inc (USA), CHEMBIO DIAGNOSTICS Systems (USA), CHEMBIO DIAGNOSTICS Brazil (Brésil), CHEMBIO DIAGNOSTICS Germany (Allemagne), CHEMBIO DIAGNOSTICS Malaysia (Malaisie). Cette acquisition a été finalisée le 27 avril 2023. Le 20 juillet 2023, le sous-groupe a été complété par l'acquisition de la totalité des actions de la société QUALIGEN Inc. Le sous-groupe est intégré globalement.

BIOSYNEX a finalisé en mai 2023 une participation majoritaire à hauteur de 80% dans la société espagnole LABORATORIOS RHOGEN renommée BIOSYNEX IBERICA. Cette société est intégrée globalement.

La société BIOSYNEX DIAGNOSTICS HANGZHOU, société de droit chinois, a été créée en mai 2023 et est détenue par la société BIOTEST à hauteur de 51%, et par la société BIOSYNEX SA à hauteur de 49%. Cette société est consolidée par mise en équivalence.

Au 31 décembre 2023, la Société détient toujours 100% du capital de la société BIOSYNEX Deutschland GmbH à Göttingen en Allemagne. Par procès-verbal du 9 janvier 2019, l'associé unique BIOSYNEX SA a décidé de liquider la société précitée. Les opérations de dissolution sont bien avancées. La plupart des actifs (créances) et passifs (dettes) ont été soldés et il n'y a plus d'activité. La société est devenue inactive et mise en sommeil, et de ce fait a été exclue du périmètre de consolidation.

Les filiales à 100% de BIOSYNEX PHARMA Italia (Bigix Spain) et de PROCISEDX (PROCISEDX GmbH, Suisse) sont également exclues du périmètre de consolidation au 31 décembre 2023, ces sociétés étant en cours de liquidation.

La société PRIMADIAG SAS, détenue à 23,24% et incluse dans le périmètre de consolidation au 30 juin 2023 (mise en équivalence), a été exclue au 31 décembre 2023 en raison de sa mise en redressement judiciaire le 7 décembre 2023 et de l'annonce de sa liquidation judiciaire le 15 février 2024.

La société CHEMBIO DIAGNOSTIC NIGERIA créée le 15 décembre 2023 n'a pas encore d'activité et a été exclue du périmètre de consolidation au 31 décembre 2023.

4.4.3 Modalités de consolidation

Méthode de consolidation

Toutes les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif (de droit ou de fait) sont consolidées par intégration globale.

Toutes les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

BIOSYNEX clôture ses comptes au 31 décembre ainsi que toutes les filiales du groupe.

Les comptes individuels à reprendre dans les comptes consolidés sont établis à la date de clôture de la société mère.

Conversion des comptes des filiales étrangères

Les sociétés PROCISEDX, BHR Pharmaceuticals Ltd, BIOSYNEX Nordic (ex MEDKONCEPT A/S), BIOSYNEX DIAGNOSTICS HANGZHOU et du sous-groupe CHEMBIO, étant des filiales autonomes, leurs comptes ont été convertis selon la méthode du cours de clôture :

- les actifs et passifs (hors capitaux propres) du bilan ont été convertis au cours de clôture,
- les capitaux propres sont convertis en cours historiques,
- les charges et produits du compte de résultat ont été convertis au cours moyen de période,
- les écarts de conversion résultant de l'application de ces différents taux figurent dans les capitaux propres.

BIOSYNEX Swiss n'étant pas une filiale autonome, sa monnaie de fonctionnement est la même que celle de BIOSYNEX. Aucune opération de conversion n'est donc réalisée dans le cadre de l'établissement des comptes au 31 décembre 2023.

Élimination des opérations intra-groupe

Conformément à la réglementation, les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes entre ces sociétés ont été éliminés dans les comptes consolidés.

Méthodes et règles d'évaluation

Le règlement ANC 2020-01 définit des méthodes comptables obligatoires ainsi que des méthodes optionnelles et de référence dans les comptes consolidés.

Méthodes comptables obligatoires :

- **Retraitement des opérations de crédit-bail et similaires** : Cette méthode a été appliquée pour les contrats souscrits à compter du 1^{er} janvier 2021, la première application du règlement ANC 2020-01 étant prospective et BIOSYNEX ayant choisi de ne pas utiliser la possibilité d'appliquer cette méthode de manière rétrospective.
- **Comptabilisation à l'actif des coûts de développement** : méthode appliquée depuis l'origine dans les comptes consolidés
- **Comptabilisation en charges des frais de constitution, de transformation et de 1^{er} établissement** : méthode appliquée depuis l'origine dans les comptes consolidés
- **Interdiction de comptabiliser les écarts de conversion des actifs et passifs monétaires en résultat** : méthode appliquée depuis l'origine dans les comptes consolidés. En effet, l'option pour la méthode préférentielle prévue par le CRC 99-02 n'avait pas été retenue pour les clôtures précédentes. Les pertes et gains de change latents sur soldes monétaires en devises ne faisant pas l'objet de couverture ont toujours été conservés en écarts de conversion.

Méthodes comptables optionnelles ou de référence :

- **Comptabilisation d'une provision pour la totalité des engagements de retraite et assimilés** : cette méthode préférentielle selon le CRC 99-02 n'a jamais été appliquée par le passé. Le règlement ANC 2020-01 définit cette méthode comme étant une méthode de référence, sans la rendre obligatoire. Les engagements de retraite et assimilés ne sont en conséquence pas comptabilisés sous forme de provision au 31 décembre 2023. Leur montant, correspondant à la valeur de la dette actuarielle, est mentionné dans la partie sur les engagements hors bilan.

4.4.4 Ecarts d'acquisitions et écarts d'évaluation

Détermination des écarts d'acquisition

Lors de leur entrée dans le périmètre de consolidation, les actifs et passifs identifiables des sociétés acquises sont évalués à leur juste valeur. L'écart résiduel entre coût d'acquisition des titres et la quote-part de situation nette réévaluée est constaté en écart d'acquisition.

Conformément à la réglementation la société dispose d'un délai d'affectation se terminant à la clôture du premier exercice ouvert après l'exercice de l'acquisition pour procéder aux analyses et expertises nécessaires et pour affiner les estimations initiales.

Conformément à la dérogation prévue par le Règlement CRC 99-02 et reprise par le règlement ANC 2020-01, en cas d'absence d'informations fiables, les écarts d'acquisition des sociétés acquises puis absorbées par BIOSYNEX, n'avaient pas été déterminés de manière rétroactive. Les malis techniques dégagés lors de ces fusions ont été reclassés en écart d'acquisition.

L'écart d'acquisition initial de la société PROCISEDX, dont 37,17% ont été acquis le 20 juillet 2020, a été déterminé par différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de situation nette retraitée à cette date, l'écart n'ayant alors pu être affecté sur aucun actif identifiable. L'écart d'acquisition a été réévalué de la même manière suite au rachat du capital restant en juin 2023.

Les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés AVALUN, THERADIAG, BHR Pharmaceuticals Ltd, DOC2U, BIOSYNEX PHARMA ITALIA (ex BIGIX), BIOSYNEX NORDIC (ex BIOSYNEX NORDIC), CHEMBIO DIAGNOSTICS Inc et QUALIGEN Inc (capital acquis respectivement en avril 2021, février 2022, mars 2022, mai 2022, octobre 2022, décembre 2022, avril 2023 et juillet 2023) ont également été déterminés par différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de situation nette retraitée à la date d'acquisition. Une réévaluation de l'écart d'acquisition relatif à la société

THERADIAG a été effectuée avec la même méthodologie consécutivement à la montée en capital liée à l'OPA finalisée en février 2023 et suite à la fusion réalisée en décembre 2023.

BIOSYNEX a procédé à l'affectation de l'écart d'acquisition d'AVALUN lors de la clôture annuelle 2022 et à celui de THERADIAG sur le premier semestre 2023. Aucun actif significatif n'ayant été identifié pour les sociétés BHR Pharmaceuticals, DOC2U, BIOSYNEX PHARMA ITALIA (ex BIGIX) et BIOSYNEX NORDIC (ex MEDKONCEPT A/S), les écarts d'acquisition relatifs à ces sociétés n'ont pas été affectés.

BIOSYNEX dispose d'un délai d'affectation de ces écarts d'acquisition, se terminant à la clôture du premier exercice ouvert après l'exercice de l'acquisition, pour procéder aux analyses et expertises nécessaires et pour affiner les estimations initiales, soit jusqu'au 31 décembre 2024 pour CHEMBIO DIAGNOSTICS Inc, QUALIGEN Inc et PROCISEDX Inc.

Amortissement et dépréciation des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Depuis le 1er janvier 2016, les fonds et malis font l'objet de tests de dépréciation chaque année. Lorsque leur valeur d'utilité s'avère inférieure à leur valeur nette comptable, une dépréciation est constatée.

Ecarts d'acquisition comptabilisés au niveau du Groupe

Le Groupe BIOSYNEX se décompose en 3 unités génératrices de trésorerie (UGT) : la « PHARMA », le « DIAG EMEA », UGT historiques, et les « Etats-Unis » (depuis 2023) au niveau desquelles sont réalisées les tests d'impairment (dépréciation d'actifs).

La mention PHARMA comme « Pharmacie », anciennement dénommée « OTC » (Over-The-Counter), concerne les produits dits d'automédication, c'est-à-dire que l'on peut se les procurer sans ordonnance, parfois même en libre-service. La mention DIAG EMEA comme « Diagnostic », anciennement dénommée « PRO » (professionnel) concerne les produits destinés aux professionnels de la santé commercialisés par BIOSYNEX France et ses filiales de distribution en Europe. La mention « Etats-Unis » concerne les produits et actifs des sociétés américaines acquises en 2023 (CHEMBIO, PROCISEDX et QUALIGEN).

Pour la mise en œuvre de ces tests annuels, les écarts d'acquisition sont affectés à une des 3 UGT précitées. La valeur d'utilité de l'unité génératrice de trésorerie est déterminée sur la base des flux futurs actualisés.

Lorsque la valeur d'utilité se révèle inférieure à la valeur nette comptable des actifs de l'unité génératrice de trésorerie, ces actifs sont dépréciés, afin de ramener la valeur de l'unité génératrice de trésorerie à sa valeur recouvrable. La dépréciation éventuelle est affectée en priorité sur la valeur de l'écart d'acquisition.

Au 31 décembre 2023 la valeur nette comptable des 3 unités génératrices de trésorerie s'élève à 167,6 M€ et se décompose de la manière suivante :

- PHARMA : 54,4 M€
- DIAG EMEA : 74,4 M€
- ETATS-UNIS : 38,8 M€

Les principales hypothèses sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 10,8 % pour les UGT PHARMA et DIAG EMEA / 11,1% pour l'UGT ETATS-UNIS
- Taux de croissance à l'infini : 2 %

Sur la base de ces tests, aucune provision n'a été enregistrée au 31 décembre 2023.

Les analyses de sensibilités sur les principaux paramètres retenus dans le cadre du test (taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini) font également ressortir des valeurs recouvrables supérieures à la valeur comptable.

▪ Analyse de sensibilité UGT PHARMA :

Valeur d'utilité PHARMA (en M€)		Taux de croissance		
		1,50%	2%	2,50%
Taux d'actualisation	10,30%	60,1	63,3	66,8
	10,80%	56,3	59,1	62,2
	11,30%	52,9	55,3	58,0

- *Analyse de sensibilité UGT DIAG EMEA :*

Valeur d'utilité DIAG EMEA (en M€)		Taux de croissance		
		1,50%	2%	2,50%
Taux d'actualisation	10,30%	92,8	93,2	93,5
	10,80%	86,3	86,7	87,0
	11,30%	80,6	80,9	81,2

- *. Analyse de sensibilité UGT ETATS-UNIS :*

Valeur d'utilité ETATS-UNIS (en M€)		Taux de croissance		
		1,50%	2%	2,50%
Taux d'actualisation	10,60%	88,3	88,7	89,1
	11,10%	81,7	82,0	82,4
	11,60%	75,8	76,1	76,5

4.4.5 Immobilisations incorporelles et corporelles

4.4.5.1 Immobilisations incorporelles

Les frais de développement sont immobilisés lorsque les conditions suivantes sont remplies simultanément :

- Les projets sont nettement individualisés
- Leur coût peut-être distinctement établi
- Les projets présentent à la date d'établissement des comptes de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale.

La nature des dépenses activées concernant les frais de recherche et développement est : matière, moyens humains et sous-traitance.

Les modalités d'amortissement sont indiquées dans le paragraphe suivant.

4.4.5.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les principales méthodes d'amortissement et durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Immobilisations par catégories comptables	Durée
Immobilisations incorporelles	
Frais augmentation de capital	5 ans
Frais d'acquisition de titres	5 ans
Droit d'entrée	Durée de protection
Frais de recherche	de 01 à 02 ans
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	Durée de protection
Immobilisations corporelles	
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

4.4.6 Contrats de location-financement

Les contrats de crédit-bail souscrits à compter du 1^{er} janvier 2022 ont été comptabilisés à l'actif, conformément au règlement ANC 2020-01, la première application étant prospective et BIOSYNEX ayant choisi de ne pas utiliser la possibilité d'appliquer cette méthode de manière rétrospective.

L'impact est le suivant :

Bien activés	Solde au 31/12/2022	Mouvements				Solde au 31/12/2023
		Entrée de périmètre	+	-	Ecart conversion	
Valeurs des biens	2 488	328	1 233	-	2	4 047
Amortissement des biens	- 1 057	- 222	- 1	-	1	- 2 189
Valeur nette des biens	1 431	106	1 233	-	1	1 858
Endettement	- 1 410	- 118	- 1 233	917	- 1	- 1 846

L'impact des contrats de crédit-bail, non enregistrés dans les comptes consolidés, est le suivant au 31 décembre 2023 :

Bien non activés :	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Valeurs des biens	2 385	2359
Amortissement des biens	- 2 194	-1863
Valeur nette des biens	191	496
Endettement	245	528

Pour information :

Charges de loyers dans les comptes	279	289
Charges financières	46	4

4.4.7 Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent la valeur de mise en équivalence de la participation détenue dans la société BIOSYNEX Diagnostics Hangzhou correspondant à la quote-part de capitaux propres retraités détenue au 31 décembre 2023.

4.4.8 Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières figurant dans les comptes au 31 décembre 2023 sont constituées principalement de dépôts et cautionnements et du fonds de garantie du factor.

4.4.9 Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production selon la méthode suivante :

Méthode dite du cout moyen unitaire pondéré "CMUP" qui est égal au rapport entre les coûts d'acquisition ou de production et les quantités acquises ou produites (art 321-22. A1.2 du PCG).

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes de production ainsi que la main d'œuvre de production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

Les stocks sont dépréciés en fonction de leur durée de rotation ou de leur date de péremption.

Les stocks approchant la date de d'expirations sont dépréciés à 0%, 50%, 70% ou 100% selon le nombre de jours restants par rapport à la durée de vie moyenne.

4.4.10 Créances et dettes

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale.

Une dépréciation pour créances douteuses est enregistrée lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte.

Les dépréciations sont estimées en tenant compte de l'historique des pertes sur créances, de l'analyse de l'antériorité et d'une estimation détaillée des risques.

Lorsque la créance est cédée à un établissement bancaire dans le cadre d'un contrat d'affacturage, celle-ci est déconsolidée pour refléter la nature juridique de la cession.

Montant des créances cédées au 31/12/2023 : 5 281 783 €.

4.4.11 Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition.

La dépréciation éventuelle est déterminée par comparaison entre la valeur d'acquisition et le dernier prix de marché connu à la clôture des comptes.

4.4.12 Prise en compte des impôts différés

Conformément aux prescriptions de l'ANC 2020-01, le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé ;
- de reports déficitaires selon la possibilité d'imputer les déficits reportables pour les bénéficiaires futurs.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

Les positions d'impôts différés actives et passives sont compensées par entité fiscale.

Les taux d'impôts différés retenus à la clôture sont ceux en vigueur au 31 décembre 2023 dans les différents pays des filiales concernées.

4.4.13 Intégration fiscale

Néant.

4.4.14 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont été constituées conformément au règlement du CRC 00-06 relatif aux passifs et résultent d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

4.4.15 Subvention d'investissement

Les subventions d'investissements sont classées dans les capitaux propres, conformément aux prescriptions du règlement ANC 2020-01.

4.4.16 Engagements de retraite et prestations assimilées

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ en retraite, en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite, non couvert par une assurance, n'est pas comptabilisé dans les comptes consolidés.

Les engagements hors bilan au 31 décembre 2023 sont mentionnés dans la partie sur les engagements. Ce montant représente la valeur de la dette actuarielle.

4.4.17 Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

4.4.18 Résultats par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé – part du groupe – se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice.

4.4.19 Résultats dilués par action

Le résultat dilué par action correspond au résultat net consolidé – part du groupe – se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère ajusté des effets dilutifs des instruments financiers convertibles, en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat par action est de -3,45 € et le résultat dilué par action est de -3,45 €.

4.5 Changements comptables

Aucun changement comptable n'est à signaler sur l'exercice 2023.

4.6 Variations de périmètre

La société BIOSYNEX US HOLDING a été créée le 25 janvier 2023 et est consolidée en intégration globale depuis cette date.

La société CHEMBIO DIAGNOSTICS Inc est entrée dans le périmètre de consolidation au 27 avril 2023. Son intégration dans la consolidation par intégration globale a conduit à dégager un écart d'acquisition de 7 413 K€ correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres (15 534 K€) et la quote-part de capitaux propres retraités détenus à la date d'acquisition (8 161 K€).

La société CHEMBIO DIAGNOSTICS Inc a acquis la société QUALIGEN Inc le 20 juillet 2023. La différence entre le coût d'acquisition de cette société et la quote-part de capitaux propres retraités à la date d'acquisition a permis de dégager un écart d'acquisition de 3 872 K€.

La société LABORATORIOS RHOGEN, dont la dénomination a été changée en BIOSYNEX IBERICA, est entrée dans le périmètre de consolidation au 12 mai 2023. Son intégration dans la consolidation par intégration globale a conduit à dégager un écart d'acquisition de 1 000 K€ correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres (1 050 K€) et la quote-part de capitaux propres retraités détenus à la date d'acquisition (50 K€).

La société BIOSYNEX DIAGNOSTICS HANGZHOU a été créée le 24 mai 2023 et est consolidée par mise en équivalence depuis cette date, BIOSYNEX détenant 49% du capital de la société.

4.7 Changements de méthodes de consolidation

La société PROCISED X Inc est consolidée en intégration globale depuis le 9 juin 2023 à la suite de l'acquisition de la totalité du capital de la société par le rachat d'un bloc de 57,33%. Elle était auparavant consolidée par mise en équivalence.

La société THERADIAG, consolidée par intégration globale au 31 décembre 2022 a fait l'objet d'une fusion-absorption par BIOSYNEX rétroactivement au 1er janvier 2023.

La société PRIMADIAG SAS, détenue à 23,24% et consolidée par mise en équivalence au 31 décembre 2022, a été exclue au 31 décembre 2023 en raison de sa mise en redressement judiciaire le 7 décembre 2023 et de l'annonce de sa liquidation judiciaire le 15 février 2024.

4.8 Ecarts d'acquisition

Les valeurs brutes et dépréciations des écarts d'acquisitions se décomposent comme suit au 31 décembre 2023 :

ECART D'ACQUISITION / FONDS DE COMMERCE / MALIS	DATE D'ACQUISITION	TOTAL BRUT	Dont PHARMA	Dont DIAG	DEPRECIATION	TOTAL NET
Mali TUP HECOMED	2015	232	232	0	0	232
Mali de fusion ALL DIAG	2015	8 234	0	8 234	0	8 234
Mali de fusion MAGNIEN	2015	1 174	1 174	0	0	1 174
Mali de fusion DECTRA	2016	8 276	8 276	0	0	8 276
Mali de fusion SR2B	2017	174	0	174	0	174
Total MALI DE FUSION		18 090	9 682	8 408	0	18 090
Clientèle Allemagne		752	0	752	-384	368
Rachat cartes	2016	169	169	0	0	169
Rachat cartes	2018	26	26	0	0	26
Rachat cartes	2019	261	261	0	0	261
Rachat cartes	2020	145	145	0	0	145
Rachat cartes	2021	28	28	0	0	28
Rachat cartes	2022	35	35	0	0	35
Rachat cartes	2023	141	141	0	0	141
Total RACHAT DE CARTES		1 557	805	752	-384	1 173
Fonds DECTRA 2014 ET AVANT	< 2014	705	705	0	0	705
Fonds DUMOUIZE	2016	3 402	0	3 402	0	3 402
Fonds VISIONMED	2019	4 567	4 567	0	0	4 567
Fonds ENALEES	2021 à 2023	2 920	0	2 920	0	2 920
Fonds PARAKITO	2022	9 263	9 263	0	0	9 263
Fonds INNOXA	2023	8 034	8 034	0	0	8 034
Total FONDS DE COMMERCE		28 891	22 568	6 322	0	28 891
Ecart d'acquisition AVALUN	2021	7 488	0	7 488	-5 035	2 453
Ecart d'acquisition PRIMADIAG	2022	0	0	0	0	0
Ecart d'acquisition BIGIX PHARMA (ITALIA)	2022	1 624	0	1 624	0	1 624
Ecart d'acquisition DOC2U	2022	1 763	0	1 763	0	1 763
Ecart d'acquisition MEDKONCEPT	2022	687	0	687	0	687
Ecart d'acquisition BHR	2022	2 036	0	2 036	0	2 036
Ecart d'acquisition PROCISEDIX	2023	14 921	0	14 921	0	14 921
Ecart d'acquisition THERADIAG	2023	7 040	0	7 040	0	7 040
Ecart d'acquisition RHOGEN (IBERICA)	2023	1 000	0	1 000	0	1 000
Ecart d'acquisition RHOGEN LDA	2023	6	0	6	0	6
Ecart d'acquisition CHEMBIO	2023	7 413	0	7 413	0	7 413
Ecart d'acquisition CHEMBIO Qualigen	2023	3 872	0	3 872	0	3 872
Total ECARTS D'ACQUISITION		47 849	0	47 849	-5 035	42 814
Divers		4	3	1		4
OTAL ECARTS D'ACQUISITION / FONDS DE COMMERCE / MALI		96 390	33 058	63 333	-5 419	90 972

4.9 Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Reclassement (1)	Ecart de change	Entrée de périmètre (2)	31/12/2023
Frais de recherche & développement	7 876	3 138	0	6 078	-40	0	17 051
Frais de développement	5 725	234	0	0	0	0	5 959
Frais de recherche et développement	13 601	3 372	0	6 078	0	0	23 010
Concessions & droits sim. Brevets	558	82	-2	3 310	1	951	4 900
Brevets	3 126	2 132	-20	1 773	2	0	7 013
Marques et dessins	1	0	0	0	0	0	1
Droit d'entrée louage brevet	135	0	0	0	0	0	135
Marques déposées	6 619	0	0	2 394	2	0	9 015
Licence CEA	85	0	0	0	0	0	85
Autres licences	18	22	0	0	0	0	39
Apport en nature	107	0	0	0	0	0	107
Logiciels	-5	46	0	-425	-11	312	-83
Propriété intellectuelle	0	0	0	0	-2	121	119
Concessions, brevets, marques...	10 643	2 282	-22	7 052	-8	1 384	21 330
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	2 838	0	0	2 838
Immo incorp en cours	144	48	-46	0	0	0	146
Avances et acomptes sur immos incorporelles	5 055	2 495	-1 676	-4 198	0	0	1 676
Autres immobilisations incorporelles	5 199	2 543	-1 722	-1 360	0	0	4 660
TOTAL	29 442	8 197	-1 744	11 769	-8	1 384	49 000

Amortissements & provisions	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Reclassement	Ecart de change	Entrée de périmètre	31/12/2023
Frais de recherche & développement	1 505	3 455	-18	0	-3	0	4 939
Frais de développement	1 091	463	0	153	0	0	1 707
Frais de recherche	2 596	3 918	-18	153	0	0	6 646
Concession & droits sim. Brevets	287	638	0	-1 603	0	0	-678
Brevets	521	596	-20	1 603	2	0	2 702
Licence CEA	85	0	0	0	0	0	85
Autres licences	2	9	0	0	0	0	11
Apport en nature	8	36	0	0	0	0	44
Logiciels	-5	51	0	-171	0	0	-126
Propriété intellectuelle	0	7	0	0	0	0	7
Concessions, brevets, marques...	900	1 337	-20	-171	2	0	2 046
Autres immobilisations incorporelles	0	412	0	95	0	0	507
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	412	0	95	0	0	507
TOTAL	3 496	5 667	-38	77	2	0	9 199

- (1) BIOSYNEX a procédé à l'affectation de l'écart d'acquisition de THERADIAG sur le premier semestre 2023. Cela s'est traduit par la reconnaissance de technologies pour 6,1 M€ (THERANOSTIC et IVD), de marques pour 2,5 M€ (THERADIAG et THERANOSTIC) et de relation clientèle pour 2,8 M€.
- (2) Les entrées de périmètre sont présentées en valeurs nettes, soit 952 K€ de brevets (CHEMBIO) et 312 K€ de logiciels (PROCISEDX) et 121 K€ de propriété intellectuelle (CHEMBIO).

4.10 Immobilisations corporelles

Valeurs brutes

	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Transfert	Ecart de change	Entrée de périmètre	31/12/2023
Installations à caractère spécifique	9	0	0	0	0	0	9
Constructions	0	61	0	10	-1	20	90
Matériel industriel	3 049	795	-45	169	-39	5 266	9 195
Agencements et aménagements	930	211	-4	0	14	12	1 164
Installations techniques	3 988	1 067	-49	178	-26	5 299	10 457
Installations générales, agencement...	5 100	2 215	0	14	0	3	7 333
Matériel de transport	24	0	-22	0	0	0	2
Matériel de bureau et informatique	1 394	147	-94	2	0	46	1 495
Mobilier	73	0	0	0	0	0	73
Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	6 592	2 363	-116	16	0	49	8 904
Immobilisations en cours	34	45	0	-60	0	0	19
Avances et acomptes	2 359	678	0	-416	-15	1 559	4 165
Immobilisations en cours	2 393	723	0	-476	-15	1 559	4 184
TOTAL	12 973	4 153	-165	-282	-41	6 907	23 545

Amortissements & Provisions

	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Transfert	Ecart de change	Entrée de périmètre	31/12/2023
Installations à caractère spécifique	9	0	0	0	0	0	9
Constructions	0	14	0	0	0	0	14
Matériel industriel	1743	1577	-22	10	0	0	3307
Agencements et aménagements	551	152	-1	0	0	0	703
Installations techniques	2 303	1742	-23	10	0	0	4 032
Installations générales, agencement...	1508	1233	0	-23	0	0	2717
Matériel de transport	24	0	-22	0	0	0	2
Matériel de bureau et informatique	364	390	-93	-10	0	0	651
Mobilier	37	5	0	0	0	0	42
Autres immobilisations corporelles	1933	1627	-115	-33	0	0	3 413
Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	4 236	3 369	-138	-23	0	0	7 445

(1) Les entrées de périmètre sont présentées en valeurs nettes :

	CHEMBIO	PROCISEDX	BIOSYNEX IBERICA	TOTAL
Constructions	20			20
Matériel industriel	4 763	503		5 266
Agencements et aménagements	13			13
Installations générales, agencement...			3	3
Matériel de bureau et informatique	45		1	46
Avances et acomptes	1 359	200		1 559
TOTAL	6 200	703	4	6 907

4.11 Immobilisations financières

	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Variation de périmètre	31/12/2023
Autres participations (Valeur brute)	3 612	0	0	4	1 488	5 104
Dépréciation - Autres participations	-3 431	0	0	0	-1 468	-4 899
Autres participations (Valeur nette)	181	0	0	4	20	205
Créances rattachées à des participations	171	0	0	0	0	171
Titres immobilisés	1 000	0	0	0	0	1 000
Dépréciation - Titres immobilisés (1)	0	-1 000	0	0	0	-1 000
Dépôt et cautionnement	2 096	875	-1 239	-10	364	2 086
Autres créances immobilisées	118	35	-118	0	-35	0
Autres immobilisations financières	3 385	-90	-1 357	-10	329	2 257
Total	3 566	-90	-1 357	-6	349	2 462

Les autres participations correspondent aux titres BIOSYNEX GmbH, société en cours de liquidation et Primadiag qui ne sont pas intégrées dans le périmètre de consolidation.

Au 31 décembre 2023, tout comme au 31 décembre 2022, les titres immobilisés correspondent à des obligations convertibles Primadiag. Celles-ci ont été totalement dépréciées (1) à fin décembre 2023 compte tenu de la liquidation judiciaire de la société prononcée en février 2024.

4.12 Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence correspondent à la quote-part des capitaux propres retraités de BIOSYNEX DIAGNOSTICS HANGZHOU. Au 31 décembre 2022, ils correspondaient à la quote-part de capitaux propres retraités de ProciseDx (désormais intégrée globalement) et Primadiag (exclue du périmètre de consolidation au 31 décembre 2023) pour respectivement 1 320 627 € et 250 537 €.

	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Variation de périmètre	31/12/2023
Titres mis en équivalence	1 571	0		0	-1 101	470
Titres mis en équivalence	1 571	0	0	0	-1 101	470

4.13 Stocks

	31/12/2023			31/12/2022
	Brut	Provision	Net	Net
Stock MP, fournitures et autres appro.	24 635	(11 024)	13 611	17 068
Stocks produits finis et intermédiaires	9 117	(293)	8 824	3 010
Stock de marchandises	22 312	(6 536)	15 776	17 595
Total des stocks	56 064	(17 853)	38 211	37 674

4.14 Clients et comptes rattachés

	31/12/2023			31/12/2022
	Brut	Provision	Net	Net
Clients et comptes rattachés	11 720	(1 071)	10 649	14 700
Total des clients et comptes rattachés	11 720	(1 071)	10 649	14 700

Les créances clients et comptes rattachés ont toutes une échéance de moins d'un an.

4.15 Autres créances, disponibilités et comptes de régularisation

	31/12/2023			31/12/2022
	Brut	Provision	Net	Net
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	1 897	0	1 897	3 345
Fournisseurs débiteurs (RRR et autres avoirs)	108	0	108	219
Créances sur personnel	27	0	27	20
Organismes sociaux - Produits à recevoir	0	0	0	26
Subvention à recevoir	496	0	496	337
Impôt sur les bénéfices	3 226	0	3 226	6 784
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	461	0	461	2 433
Etat, produit à recevoir	85	0	85	507
Autres créances (1)	1 169	(200)	969	3 398
Charges constatées d'avance	2 929	0	2 929	1 429
Ecart de conversion	467	0	467	364
Autres créances et comptes de régularisation	10 865	(200)	10 665	18 864
Impôts différés actif	5 664	0	5 664	1 199
Disponibilités	26 163	0	26 163	87 172
Total autres créances et comptes de régularisation	42 693	(200)	42 493	107 235

Les autres créances ont toutes une échéance de moins d'un an.

(1) Détail des autres créances :

	Brut	Provision	Net
AVANCE CONSENTIE A LA FILIALE ALLEMANDE EN DISSOLUTION	639	0	639
COMPTE COURANT PRIMADIAG	200	-200	0
COMPTE COURANT RHOGEN	35	0	35
COMPTE COURANT PROCISEDX GmbH	17	0	17
DIVERS	277	0	277
TOTAL	1 169	-200	969

4.16 Impôts différés

Les impôts différés s'analysent de la façon suivante :

	31/12/2022	Incidence résultat	Autres	31/12/2023
Elimination des marges en stocks	108	157	9	274
Annulation des frais d'établissement	93	82	0	175
Report déficitaire Avalun	686	-381	518	823
Report déficitaire BSF	0	2 276	0	2 276
Report déficitaire BHR	0	63	0	63
Annulation immos incorporelles Procise (en social)	0	-23	76	53
Dette sur IP Procise	0	-344	1 871	1 527
Organic	46	-25	0	21
Participation	196	-196	0	0
Dépréciation titres Primadiag	0	367	0	367
Ecart de conversion passif	70	15	0	85
Divers	0	0	0	0
TOTAL IMPOTS DIFFERES ACTIF	1 199	1 991	2 474	5 664

	31/12/2022	Incidence résultat	Autres	31/12/2023
Retraitement de crédit-bail	5	24	23	52
Annulation dépréciation actions propres	0	128	0	128
PPA Avalun (immobilisations incorporelles)	1 017	-194	0	823
PPA Theradiag (immobilisations incorporelles)	0	-330	2 441	2 111
Activation frais de R&D et propriété intellectuelle	0	370	-1	369
TOTAL IMPOTS DIFFERES PASSIF	1 022	-3	2 463	3 482

Au 31 décembre 2023, le Groupe BIOSYNEX a comptabilisé un impôt différé actif net de 2.182 K€.

Ce montant comprend les actifs d'impôts différés sur les déficits fiscaux reportables de BIOSYNEX et BHR Chemicals Ltd pour respectivement 2.276 K€ et 63 K€.

Le Groupe n'a pas reconnu d'actifs d'impôts différés sur les déficits fiscaux reportables des autres filiales compte tenu d'un historique de pertes et de l'absence de tax planning justifiant leur consommation à court / moyen terme.

Le stock d'impôts différés non comptabilisés au 31 décembre 2023 s'élèvent à 45 M€ et concerne principalement les sociétés AVALUN (3,1 M€), THERADIAG (9 M€), BIOSYNEX (1,7 M€) et les sociétés américaines (29,8 M€).

en K€	
Société	IDA non reconnus
BIOSYNEX SA (1)	1 664
THERADIAG (2)	8 965
AVALUN	3 104
Sociétés aux Etats-Unis (3)	29 817
Autres sociétés	1 414
Total	44 964

- (1) Pour BIOSYNEX SA, le montant des impôts différés reconnus a été limité à leur utilisation future sur les 3 prochains exercices.
- (2) Dans le cadre de la fusion avec THERADIAG, la Société a envoyé en juillet 2023 une demande d'agrément prévu à l'article 209 II du CGI afin d'obtenir le transfert à son profit des déficits constatés par THERADIAG jusqu'à la date de réalisation de la fusion (35,9 M€ au 31 décembre 2022). A ce jour, l'Administration Fiscale n'a pas encore notifié sa décision.
- (3) La Société est en cours d'analyse des modalités d'utilisation ou restrictions éventuelles liées aux déficits fiscaux des sociétés américaines antérieurs à leur date d'acquisition.

4.17 Variation des Capitaux propres

Variation des capitaux propres / Part Groupe	Capital	Primes	Réserve légale	Report à nouveau	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Total Capitaux propres	Capitaux propres part IM	Capitaux propres Groupe
31/12/2020	915	27 898	91	4	6 052	31 370	- 41	66 289		
Variation de capital Biosynex SA	198	19 376						19 574		
Affectation résultat			0,185	26 823	2 611	- 31 370		1 936		
Résultat période						104 004		104 004		
Variation Ecart de conversion							- 196	196		
Autres					- 19 931			- 19 931		
31/12/2021	1 114	47 274	92	26 827	11 268	104 004	- 237	167 805		
Variation de capital Biosynex SA	- 88	- 21 678						- 21 766		
Affectation résultat			20	34 482	49 062	- 104 004		- 20 441		
Résultat période						15 657		15 657		
Variation Ecart de conversion							1 313	1 313		
Autres					19 960			19 960		
31/12/2022	1 025	25 596	111	61 309	57 754	15 657	1 077	162 529	4 367	166 896
Variation de capital Biosynex SA	51	- 0						50		50
Affectation résultat			-	30 841	- 15 184	- 15 657		0		0
Résultat période						- 36 946		-36 946	-188	-37 134
Variation Ecart de conversion							- 3 223	-3 223	1	-3 222
Autres					2 069			2 069	-4 346	-2 277
31/12/2023	1 076	25 596	111	92 150	44 640	- 36 946	- 2 146	124 480	165	124 315

Au 31 décembre 2023, le capital social de la société mère est de 1.076.087 € et se compose de 10.760.870 actions d'une valeur nominale de 0,10 €.

L'écart de conversion de 2 146 K€ correspond aux écarts cours historique / cours de clôture pour le bilan et cours moyens / cours de clôture des entités BHR, PROCISED, CHEMBIO, BIOSYNEX NORDIC, BIOSYNEX DIAGNOSTICS HANGZHOU.

Les réserves consolidées sont notamment affectées de l'annulation du retraitement sur les actions propres BIOSYNEX opéré au 31/12/2023 pour 3,1 M€, ainsi que de l'acquisition des minoritaires de THERADIAG dans le cadre de la fusion avec BIOSYNEX.

4.18 Provisions pour risques et charges

Présentées en K€	31/12/2022	Entrée de périmètre	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2023
Provision pour risque de change	356	0	363	-365	0	354
Provision pour litiges sociaux	171	55	331	-199	0	358
Provision pour litiges commerciaux	5 190	0	0	-3 950	0	1 240
Impact de la mise en équivalence négative	0	0	0	0	0	-
Autres provisions pour risques	632	0	8	0	0	639
Total des provisions pour risques et charges	6 349	55	701	-4 513	0	2 592

Au 31 décembre 2022, la provision pour litiges commerciaux correspondait principalement au risque lié au rappel des bouillottes estimé à 4.150K€. Au 31 décembre 2023, ce risque est provisionné à hauteur de 200 K€, la variation de la provision faisant suite à l'émission d'avoirs commerciaux suite aux retours des produits de la part des clients et à la destruction des stocks de bouillottes sur le second semestre de l'année 2023. Une partie de la provision a été reprise sans objet (1.599K€).

Les autres provisions pour risques correspondent à une avance consentie à BIOSYNEX GmbH et dépréciée à 100% compte tenu de la liquidation en cours de la société.

- Autre risque non provisionné :

A la suite d'une enquête administrative, l'Autorité des marchés financiers (AMF) a notifié un grief à la société relatif à un retard allégué de publication d'une information privilégiée au début de la pandémie Covid-19. A ce jour, aucune sanction n'a été prononcée à l'encontre de la société. Une audience devant la commission des sanctions de l'AMF se tiendra le 2 mai 2024. Une mise à jour de cette procédure sera faite dans le cadre du prochain rapport semestriel.

4.19 Emprunts et dettes financières

	31/12/2022	Entrée en périmètre	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	31/12/2023
Emprunts auprès des établissements de crédit	49 323	10	20 016	- 5 680		63 669
Avances remboursables	1 150	-	-	- 1 150		-
Autres dettes financières - Coface	148	-	7	-		155
Dettes financières sur crédit-bail	1 410	118	1 233	- 918	1	1 845
Concours bancaires	37	19	28	-		84
Intérêts courus	9		211	- 9		211
Total dettes financières	52 077	147	21 496	- 7 758	1	65 964

Covenants financiers sur emprunts

En novembre 2021, BIOSYNEX a contracté un financement syndiqué d'un montant maximal de 109 M€ composé de plusieurs tranches :

- Un crédit renouvelable de 20 M€
- Un crédit confirmé de 34 M€
- Un crédit non confirmé de 55 M€

A fin décembre 2023, BIOSYNEX a tiré 46,2 M€ (26,2 M€ de tranche confirmée et 20 M€ de crédit revolving) sur ce financement syndiqué qui comporte des covenants financiers susceptibles de générer une exigibilité anticipée.

Selon les termes du contrat, les deux covenants financiers suivant doivent être respectés :

- Le « Ratio de levier » désigne le rapport Dettes Financières Nettes sur EBITDA. Ce ratio doit être inférieur à 3. Il pourra cependant être compris entre 3,50 et 4,50 au cours de deux périodes de calcul si rapport entre les Dettes Financières Nettes et les Fonds Propres est inférieur à 0,85 à la Date de Calcul concernée.
- Le « Ratio de couverture du service de la dette » désigne le rapport Free Cash Flow sur Service de la Dette. Ce ratio doit être supérieur à 1,05. Il pourra cependant être inférieur à 1,05 au cours de deux périodes de calcul si la trésorerie nette est supérieure à 30 M€ à la date de calcul concernée.

Les agrégats financiers du Groupe au 31 décembre 2023 ne permettent pas à la Société de respecter les ratios financiers à cette date, le ratio de levier ressortant à - 2,24 et le ratio de couverture du service de la dette à - 2,83.

Des discussions ont été initiées avec le pool bancaire afin d'obtenir un waiver pour sursoir aux conséquences du bris des covenants et pour obtenir un délai supplémentaire pour satisfaire l'obligation de clean down du crédit revolving. Parallèlement, Biosynex a mandaté une banque d'affaires pour l'accompagner dans l'aménagement et le renforcement de la structure de financement du Groupe (se référer également à la note 4.3.1).

En l'absence de retour du syndicat bancaire à la date d'établissement des comptes annuels, l'endettement lié à la tranche confirmée du contrat syndiqué a été reclassée en dette court terme au 31 décembre 2023 pour un montant de 26,2 M€.

Bien que la Société reste confiante sur le résultat des négociations entamées avec le syndicat bancaire et sur sa capacité à refinancer sa structure de financement, elle n'est pas en mesure à ce jour de confirmer qu'elle obtiendra un waiver de la part du syndicat bancaire, ni qu'elle parviendra à refinancer sa dette.

4.20 Echancier des emprunts et dettes financières

	31/12/2023	<1an	de 1 à 5 ans	> 5ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	63 669	5 386	57 789	494
Avances remboursables	-			
Autres dettes financières - Coface	155	155		
Dettes financières sur crédit-bail	1 845	552	1 293	
Concours bancaires	84	84	-	
Intérêts courus	211	211		
Total dettes financières	65 964	6 388	59 082	494

4.21 Fournisseurs

	31/12/2023	< 1 an	31/12/2022	< 1 an
Dettes fournisseurs	15 073	15 073	14 988	14 988
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 073	15 073	14 988	14 988

4.22 Autres dettes et comptes de régularisation

	31/12/2023	< 1 an	de 1 à 5 ans	31/12/2022	< 1 an
Dettes sociales	5 429	5 429	0	4 597	4 597
Avance s/subvention	6	6	0	6	6
Taxes sur chiffre d'affaires	587	587	0	1 729	1 729
Impôts différés passif	3 482	3 482	0	1 022	1 022
Etat impôts sur les bénéfices	7	7	0	1 733	1 733
Autres impôts	175	175	0	289	289
Dettes fiscales et sociales	9 685	9 685	0	9 377	9 377
Clients créditeurs et RRR	1 621	1 621	0	825	825
Dettes sur immobilisations	311	311	0	1 555	1 555
Autres dettes	17 519	6 946	10 573	5 745	5 745
Ecart de conversion	293	293	0	231	231
Produits constatés d'avance	504	504	0	215	215
Autres dettes	20 249	9 676	10 573	8 570	8 570
Total autres dettes et comptes de régularisation	29 934	19 361	10 573	17 947	17 947

	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans
CREDIT VENDEUR BIOSYNEX NORDIC	375	375	0
CREDIT VENDEUR PROCISED X	0	0	
CREDIT VENDEUR RHOGEN	400		400
EARN OUT DOC2U	1 200	700	500
EARN OUT INNOXA	3 250	2 350	900
EARN OUT PARAKITO	2 500	1 000	1 500
EARN OUT PROCISED X	0	0	
AVALUN LICENCES A PAYER	945	945	
DETTE PROCISED X IP NESTLE	7 273		7 273
DIVERS	1 576	1 576	
TOTAL	17 519	6 946	10 573

4.23 Engagements hors bilan

Engagements donnés	Montant
Lignes du contrat syndiqué non tirées	0
Effets escomptés non échus	0
Engagement auprès du factor	5 290
Avals et cautions	0
Engagements de crédit-bail mobilier (part non activée) - redevances restant à payer	245
Engagements de crédit-bail immobilier	0
Baux commerciaux - Loyers annuels	157
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités	309
Autres engagements donnés :	0
Nantissement sur fonds de commerce au profit de la BPALC pour la somme de 1.000.000€ à l'origine	177
Nantissement des titres AVALUN au profit de BPALC, CAISSE D'EPARGNE, CIC, KOLB, LCL et LBP	11 368
Nantissement Pari Passu sur le fonds de commerce 1er rang au profit de BPALC et CIC pour la somme de 6.000.000€ à l'origine	3 072
Nantissement sur fonds de commerce au profit de la SOCIETE GENERALE pour la somme de 1.500.000€ à l'origine	762
Nantissement sur fonds de commerce au profit de la CAISSE D'EPARGNE pour la somme de 1.000.000€ à l'origine	254
Nantissement ENALEES	0
Nantissement sur les titres BHR au profit de BPALC, CAISSE D'EPARGNE, CIC, KOLB, LCL et LBP	2 100
Nantissement sur les titres DOC2U au profit de BPALC, CAISSE D'EPARGNE, CIC, KOLB, LCL et LBP	570
Nantissement sur les titres BIOSYNEX PHARMA BENELUX / propriété intellectuelle Parakito au profit de BPALC, CAISSE D'EPARGNE, CIC, KOLB, LCL et LBP	9 600
Garantie BNP sur le fonds INNOXA	2 350
Nantissement sur les titres BIGIX au profit de BPALC, CAISSE D'EPARGNE, CIC, KOLB, LCL et LBP	2 100
Option pour le rachat (put) du solde des titres BHR	NC
Option pour le rachat (put) du solde des titres BIOSYNEX NORDIC	NC
Garantie à première demande en faveur de TEMSYS (ALD)	75
Nantissement sur fonds de commerce	2 130
Nantissement sur crédit bail	822
KBC - Garantie D-side village BIOSYNEX PHARMA BENELUX	15
Change à terme selon détail annexé	0
Commandes fermes	0
Total	41 396
Dont concernant :	
- les dirigeants	0
- les filiales	17 337
- les participations	0
- les autres entreprises liées	0
Dont engagements assortis de sûretés réelles	2 952
Engagements reçus	Montant
Avals, cautions et garanties	0
Autres engagements reçus :	0
Garantie de la BPI sur emprunt CIC de 2.500.000€ sur 7 ans 30% de 2.500.000€	750
Caution de la société ALA FINANCIERE sur emprunt LBP sur 5 ans	159
Caution de la BPI sur emprunt LBP sur 5 ans	68
BPI 65% sur emprunts prospections	1 170
FNPI + FEI sur emprunt BPI 1.500K€	900
Fonds de garantie 50% sur emprunt BPI 3.000K€	900
Fonds de garantie et fonds régional sur emprunt BPI 150.000€ à l'origine	0
Fonds de garantie et FEI sur emprunt BPI 500.000€ à l'origine	100
Fonds de garantie (FEI) sur emprunt BP 125.000€ à l'origine	19
Fonds de garantie (FEI) sur emprunt BP 125.000€ à l'origine	14
Fonds de garantie (FEI & PAI) sur emprunt BPI 500.000€ à l'origine	400
Fonds de garantie Etat Coronavirus sur emprunt BP 250.000€ à l'origine	158
Fonds de garantie Etat Coronavirus sur emprunt CIC 200.000€ à l'origine	133
Fonds de garantie Etat Coronavirus sur emprunt BPI 300.000€ à l'origine	203
Fonds de garantie Etat Coronavirus sur emprunt BNP 250.000€ à l'origine	187
Garantie sur BARCLAYS	0
Garanties de passif sur les acquisitions des actifs Enalees, et des titres BHR, BIGIX, DOC2U, BIOSYNEX NORDIC et BIOSYNEX Iberica	NC
Change à terme selon détail annexé	0
Total	5 160
Dont concernant :	
- les dirigeants	0
- les filiales	1 213
- les participations	0
- les autres entreprises liées	0
Dont engagements assortis de sûretés réelles	
Engagements réciproques	Montant
TOTAL	0

Engagements de retraite

Les indemnités de départ en retraite qui devront être versées à l'avenir aux salariés ont fait l'objet d'une estimation, en application de la recommandation ANC n° 2013-02. Le montant indiqué dans le tableau des engagements donnés ne concerne que l'entité BIOSYNEX France, les engagements relatifs aux autres entités composant le groupe étant non significatifs.

Cet engagement représente un montant total de 308.679 € partiellement couvert par un fonds déposé auprès du CIC de 26.647 € sous forme d'assurance externalisée.

Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite sont les suivantes :

- Indemnité calculée en fonction de la convention collective nationale Pharmacie, Parapharmacie, Produits vétérinaires - fabrication et commerce
- Conditions : départ volontaire
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Droits accumulés avec projection salariale : progression de 2%
- Taux de charges sociales : 42%
- Rotation : 7% jusqu'à 49 ans et 0% à partir de 50 ans
- Table de mortalité : TF 00-02
- Taux d'actualisation retenu : 3,45%

Contrat d'affacturage

La société BIOSYNEX France a mis en place fin 2023 un contrat d'affacturage avec CIC Est avec une convention de mandat d'encaissement et recouvrement pour le compte de CMC-CIC-Factor sur les créances transférées par voie de cession de créances selon un mécanisme de transmission de fichier appelé « cession de balance ».

Au 31 décembre 2023, le montant cédé et reclassé en diminution du poste client ressort à 5 281 783 €. Le détail des postes impactés au 31 décembre 2023 est le suivant :

Classement	N° de compte	Détail Factor	31/12/2023	31/12/2022
Actif immobilisé	275001	FONDS DE GARANTIE FACTOR	584 292	991 457
Actif clients	411002	AFFACTURAGE	- 5 884 656	- 4 603 794
Actif clients	467001	CCV - FACTOR	-	-
Actif clients	467007	REB-FACTOR	18 581	685 957
Total engagement Factor			- 5 281 783	- 2 926 380

Autres engagements reçus

Achat à terme de devises :

Banques	Montants K\$	Valeur K€
BNP	0	0
BP	8 500	7 721
CIC	0	0
MONEX	5 000	4 508
TOTAL	13 500	12 230

4.24 Informations sectorielles et géographiques

Le Groupe BIOSYNEX opère dans le domaine du diagnostic tant en France qu'à l'international. Les produits peuvent être scindés en 2 catégories :

- Les produits grand public (Activité Pharma)
- Les produits professionnels (Activité Diagnostic qui regroupe les UGT DIAG EMEA et ETATS-UNIS)

Le tableau ci-dessous analyse la répartition du chiffre d'affaires entre ces 2 activités en France et à l'export, en distinguant la part Covid.

		CA 2023	CA 2023 dont ventes COVID	CA 2022	CA 2022 dont ventes COVID
EXPORT	Grand public	6,3	0,2	8,1	3,0
	Professionnels	34,1	0,4	68,3	59,5
Total EXPORT		40,4	0,6	76,4	62,5
FRANCE	Grand public	32,0	4,6	67,5	37,2
	Professionnels	20,6	5,7	52,7	41,2
Total FRANCE		52,5	10,3	120,2	78,4
TOTAL	Grand public	38,2	4,8	75,6	40,1
	Professionnels	54,7	6,1	121,0	100,7
TOTAL		93,0	10,9	196,6	140,8

Le chiffre d'affaires à l'Export est principalement réalisé en Europe, aux Etats-Unis et au Brésil.

4.25 Effectif

L'effectif employé par les entreprises intégrées globalement se décompose comme suit :

EFFECTIF	Ouvriers employés	Techniciens et agents de maîtrise	Ingénieurs et cadres	Apprentis	Vrp	Total
31/12/2023	124	201	242	6	2	575

4.26 Résultat financier

	31/12/2023	31/12/2022
Escomptes obtenus	173	258
Autres produits financiers	563	886
Différences positives de change	0	0
Reprise s/prov valeurs de placements	0	0
Reprise s/prov financières	3 919	220
Produits net sur cession de VMP	0	110
Total des produits financiers	4 655	1 473
Dotation prov. risques et charges	363	365
Dotation prov. Dépréciations (1)	3 982	3 555
Intérêts sur emprunts et dettes assimilées	2 012	477
Intérêts bancaires	63	24
Escomptes accordés	5	142
Autres charges financiers	1 287	58
Total des charges financières	7 712	4 621
Résultat financier	-3 058	-3 147

- (1) La dotation aux provisions pour dépréciations concerne pour partie les actions Novacyt dépréciées à hauteur de 1.514 K€ au 31 décembre 2023 (différence entre le prix d'acquisition et le cours moyen de l'action sur Euronext Growth sur la période du mois de décembre 2023) ainsi que la dépréciation des titres et obligations Primadiag pour un total de 2.468K€.

4.27 Résultat exceptionnel

	31/12/2023	31/12/2022
Autres prod. except. s/opération de gestion	197	132
Produits sur exercices antérieurs	335	101
Produits cession des éléments d'actif cédés	77	52
Produits exceptionnels divers	13	0
Quote part subvention	840	0
Reprise sur prov risques et charges (1)	8 171	110
Total des produits exceptionnels	9 633	395
Pénalités sur marchés	31	17
Pénalités amendes fiscales	1	13
Créances devenues irrécouvrables	26	19
Rappel d'impôts	2	0
Autres charges exceptionnelles	564	529
Valeur comptable des éléments cédés	59	44
Charges exceptionnelles diverses (2)	3 566	160
Dotation prov exceptionnelles	3 086	5 545
Total des charges exceptionnelles	7 335	6 328
Résultat exceptionnel	2 298	-5 933

(1) Les reprises aux provisions exceptionnelles concernent principalement le rappel de bouillottes :

- reprise de la dépréciation des stocks bouillottes (dont stock en transit et PLV) : 1 330 K€
- reprise de la dépréciation concernant le rappel des bouillottes : 2.759 K€
- reprise de la dépréciation des commandes non réceptionnées, des redevances minimales relatives au contrat pour un montant total de 3.950 K€.

(2) Les charges exceptionnelles diverses concernent les destructions des bouillottes dépréciées en 2022 et les avoirs émis au cours de la période dans le cadre du rappel.

Les dotations aux provisions exceptionnelles concernent principalement le rappel de bouillottes pour un montant de 2.759 K€.

4.28 Charges d'impôt et preuve d'impôt

	Base	IS
Résultat net des sociétés intégrées	- 35 610	
Impôts exigibles	82	
Impôts différés	- 1 995	
Crédits d'impôts / carry-back	- 642	
Résultat consolidé avant impôt et IS théorique	- 38 165	9 541
Différence taux d'imposition filiales - Impôt exigible		- 82
Différence taux d'imposition filiales - Impôt différé		- 284
CIR		642
Différences permanentes		- 623
Annulation amortissement fonds de commerce		149
IDA sur déficits filiales non activé		- 6 533
Corrections IDP / IDA sur PPA		- 222
Divers		- 37
Impôts comptabilisés		2 551

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société

4.29 Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires des Commissaires aux comptes :

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes BIOSYNEX SA	144 630
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	-
Sous-total BIOSYNEX SA	144 630
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes des filiales consolidées par intégration globale	53 135
TOTAL	197 765

4.30 Transactions avec les parties liées

Conventions conclues avec des parties liées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

Avec M. Mickael Abensur (fils de Monsieur Larry ABENSUR)

Personnes concernées : M. Larry ABENSUR, Président Directeur Général et administrateur de BIOSYNEX

Le 1^{er} février 2023, BIOSYNEX et M. Mickael Abensur ont conclu un contrat de prestations de services liées aux conseils et accompagnement dans l'organisation et la mise en place technique en matière de systèmes et logiciels informatiques et à l'accompagnement lors des opérations de développement auprès des fournisseurs de solutions informatiques et instruments POC menées par BIOSYNEX pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction moyennant la somme de 500 euros HT et hors frais par jour d'intervention. Dans le cadre de ce contrat de prestation de services, M. Mickael ABENSUR a facturé la somme de 10 000 € au titre de l'exercice 2023.

Contrat d'acquisition des titres ProciseDx Inc

Personnes concernées : M. Larry ABENSUR, Président Directeur Général et administrateur de BIOSYNEX et gérant de la société ALA Financière, M. Thomas LAMY, Directeur Général Délégué et administrateur de BIOSYNEX et gérant de la société AJT Financière, M. Thierry PAPER, Directeur Général Délégué et administrateur de BIOSYNEX et gérant de la société AXODEV

Le 9 juin 2023, la société BIOSYNEX SA a acquis l'ensemble des titres de la société PROCISEDx, y compris ceux détenus par ALA Financière, AJT Financière et AXODEV qui avaient été souscrits lors d'une augmentation de capital de la société le 17 juillet 2020. Ce contrat du 9 juin 2023 prévoyait également un complément de prix conditionné à l'obtention de la certification FDA de 2 produits obtenue en septembre 2023.

Au titre de ce contrat, la société BIOSYNEX SA a versé au cours de l'exercice 2023 :

- La somme de 250 036,3 \$ à la société ALA Financière pour l'acquisition des titres détenus par elle (y compris complément de prix). Ces titres avaient été achetés pour un montant de 500 000 \$ en juillet 2020.
- La somme de 150 021,76 \$ à la société AJT Financière pour l'acquisition des titres détenus par elle (y compris complément de prix). Ces titres avaient été achetés pour un montant de 300 000 \$ en juillet 2020.
- La somme de 100 014,5 \$ à la société AXODEV pour l'acquisition des titres détenus par elle (y compris complément de prix). Ces titres avaient été achetés pour un montant de 200 000 \$ en juillet 2020.

4.31 Evénements postérieurs à la clôture

Augmentation de capital

Il n'y a pas eu d'augmentation de capital postérieure à la clôture.

Discussions en cours avec les partenaires financiers pour un réaménagement de la dette existante suite à un bris de covenants financiers à venir

Les agrégats financiers du Groupe au 31 décembre 2023 ne permettent pas à la Société de respecter à cette date, les ratios financiers prévus dans la documentation de la tranche confirmée du crédit syndiqué de 26,2 M€. En outre, elle doit rembourser au 30 avril le crédit revolving de 20 M€ et respecter une période de 15 jours après ce remboursement avant de pouvoir le retirer. Le non-respect de ces dispositions contractuelles permet potentiellement aux prêteurs de rendre exigible la tranche confirmée de 26,2 M€ et, à compter du 30 avril, le crédit revolving de 20 M€. La trésorerie actuelle ne permettrait pas de faire face à ces dettes si elles étaient exigées.

La société a initié des discussions avec ses prêteurs afin d'obtenir des waivers sur le non-respect des ratios financiers et le report d'un mois de la période de remboursement du crédit revolving. Un réaménagement des dettes existantes liées au contrat syndiqué (46,2 M€) est également à l'étude (allongement de maturité, consolidation du crédit revolving, plus grande souplesse dans les covenants).

Afin de poursuivre les investissements nécessaires à sa transformation et la transition vers son nouveau business model, le groupe devra faire appel à de nouveaux financements externes. Biosynex a mandaté une banque d'affaires pour l'accompagner dans l'aménagement et le renforcement de sa structure de financement. A ce titre, la société travaille actuellement à la recherche de nouveaux financements dont la forme reste à définir (capitaux propres / quasi capitaux propres) et qui pourraient avoir un impact dilutif en capital.

Prises de participation et de contrôle et réorganisation juridique

PROCISEDX

Dans le cadre d'une réorganisation juridique du Groupe, la société PROCISEDX, détenue à 100% par BIOSYNEX, a été cédée à CHEMBIO DIAGNOSTICS INC avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2024.

CHEMBIO DIAGNOSTICS GERMANY

Dans le cadre d'une réorganisation juridique du Groupe, la société CHEMBIO DIAGNOSTICS GERMANY, détenue à 100% par CHEMBIO DIAGNOSTICS INC, a été cédée à BIOSYNEX avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2024. Sa dénomination sociale a été changé en BIOSYNEX TECHNOLOGIES en date du 13 mars 2024.

BIOSYNEX NORDIC

A la suite du contrat d'acquisition portant sur 75% du capital de la société BIOSYNEX NORDIC (ex BIOSYNEX NORDIC) signé en décembre 2022, les actionnaires minoritaires ont exercé l'option portant sur le solde du capital. BIOSYNEX SA détient désormais 100% du capital de la société BIOSYNEX NORDIC (depuis le 4 avril 2024).